



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE



Au service
des peuples
et des nations

Document de Projet

Titre du projet: Appui à la participation politique effective et durable des femmes dans les assemblées élues

Effet(s) du Cadre de Coopération Stratégique 2012-2014 : La transparence et la performance de la vie économique et politique, la participation de la société civile, la modernisation de l'administration de la justice, les mécanismes de protection des droits de l'homme et les capacités de l'administration publique au service des citoyens sont améliorés.

Produit attendu (n°1 du Document du Programme Pays 2012-2014) : D'ici à 2014 les institutions nationales parachèveront la mise en application des réformes et stratégies en partenariat avec la société civile, notamment en matière de protection des droits humains, de lutte contre la corruption et d'efficacité du service public.

Partenaire chargé de la réalisation : Assemblée Populaire Nationale, Conseil de la Nation, Ministère des Affaires Etrangères

Brève description

En **Algérie**, les révisions constitutionnelles 2008 ont permis une ouverture pour une nouvelle loi organique relative aux modalités augmentant les chances d'accéder aux assemblées élues des femmes (janvier 2012). L'impact positif de la loi organique a conduit à une augmentation de la proportion de femmes à l'Assemblée populaire nationale de 31% après les élections de mai, soit une augmentation de 21% par rapport à la législature précédente. Au niveau local, le pourcentage a bondi de 1 à 18 % de femmes élues dans les assemblées locales. L'Algérie est aujourd'hui, grâce à sa politique volontariste, le leader dans la région arabe en termes de représentation des femmes dans les assemblées élues, classée dans les 30 premiers pays à l'échelle mondiale.

Au-delà de l'augmentation en nombre, grâce à l'utilisation de diverses mesures législatives, le rôle et l'impact des représentantes élues doivent être analysés à travers une série de questions clés telles que: cette augmentation du nombre de femmes conduit-elle à des parlements plus sensibles au genre (en termes de réponse aux besoins et aux intérêts des hommes et des femmes dans ses structures, son fonctionnement, ses méthodes et travaux)? Quelle est leur influence sur l'agenda politique? Y a-t-il eu un impact sur la législation le droit des femmes?

Période du projet : Domaine (Plan Stratégique PNUD): Atlas Award ID: Date du début: Date de la clôture : 31 juin 2014 (Fast track activé jusqu'au 31/12/2013) (PAC) : PVs annexés au document de projet Modalité de mise en œuvre: NIM	Ressources requises totales : Budget total : 508 198 USD Ressources alloués totales : - PNUD Algérie : 50 000 USD - IPPI : 55 200 USD - GMS 8% : 4 800 USD - Norvège : 80 000 USD - GMS 8% : 6 400 USD - ONU Femmes : 18 600 USD - GMS 7% : 1 400 USD Reste à Mobiliser : 248 198 USD TOTAL : 508 198 USD Contribution du Gouvernement (en nature) : 100 000 USD
---	---


المدير العام للإدارة والمالية والوسائل
بالمجلس الشعبي الوطني

03 NOV. 2013

Approuvé par l'Assemblée Populaire Nationale

Approuvé par le Conseil de la Nation

Le Directeur Général des Services
Administratifs des Finances,
et des Affaires des Membres du Conseil

M.D. DADA

Directrice Générale
des Affaires Politiques et
de Sécurité Internationale

Taous FEROUKHI

Approuvé par le Ministère des Affaires Etrangères

Approuvé par le Programme des Nations Unies pour le développement



Cristina Amaral
Représentante Résidente PNUD
UNDP Resident Representative

I. ANALYSE DE LA SITUATION

1.1 Contexte et importance mondiale :

1. A travers le monde, les femmes occupent 20,4 % des sièges dans les chambres uniques/ basses du Parlement (février 2013), comparativement à 11,3 % en 1995. Les Pays nordiques ont la plus forte proportion de femmes dans les chambres basses ou uniques du parlement (42%). L'Europe (Pays Membres de l'OSCE à l'exception des pays nordiques) suit avec 22,4%, puis viennent respectivement l'Afrique (21,2%) et l'Asie (19%). Les Etats arabes traînent derrière, avec 15,7% de femmes parlementaires, bien que les mesures temporaires spéciales (MTS4), y compris les quotas, aient contribué à accroître la représentation par rapport à 9,6% il y a cinq ans. Il y a dix ans, les femmes dans la région arabe ne détenaient que 6,3 % des sièges parlementaires. En Mars 2013, la région arabe a vu sa moyenne régionale bondir de manière significative à 15,7 % (augmentation de près de 10%⁵). Sur les 59 élections tenues en 2011 dans le monde, 17 pays ont utilisés des MTS, dont les quotas, pour les femmes. Les pays sans ces MTS ont vu les femmes gagner 27% des sièges, contre seulement 16% dans les pays sans quotas.
2. De la Charte des Nations Unies à la résolution de l'Assemblée Générale de l'ONU sur les femmes et la participation politique en 2011, tous soulignent l'importance de promouvoir et protéger les droits de l'homme et des libertés sans aucune discrimination et de garantir la participation des femmes dans tous les domaines. Les conventions internationales reconnaissent que les femmes leaders sont plus susceptibles de représenter les intérêts des citoyens des femmes, de présenter les perspectives des femmes dans l'élaboration des politiques et de réaliser des gains plus importants pour les femmes comme résultat. Ce que cela signifie, essentiellement, c'est que nous visons plus que l'égalité des chances dans le processus décisionnel national: nous visons pour l'égalité dans les résultats de ces décisions. Avec cet objectif à l'esprit, un forum parlementaire est nécessaire pour analyser l'efficacité des différentes mesures adoptées dans la région arabe pour promouvoir la participation effective et durable des femmes dans les assemblées élues.

1.2 Contexte et importance en Algérie :

1. La Constitution de 1989 et la révision constitutionnelle du 23 février 1996 ont fondé un système de gouvernance basé sur le pluralisme politique et introduit d'importantes réformes institutionnelles, notamment l'instauration d'un Parlement bicaméral. La révision du 14 novembre 2008 de la loi fondamentale algérienne a constitutionnalisés les droits politiques des femmes ; un nouvel article, le 31 bis prévoit en effet que « l'Etat œuvre à la promotion des droits politiques de la femme en augmentant ses chances d'accès à la représentation dans les assemblées élues ». Cette nouvelle disposition constitutionnelle dont les modalités de mise en œuvre seront fixées par une loi organique, est un pas vers une meilleure représentativité du Parlement et des assemblées élues.
2. Les révisions constitutionnelles 2008 ont permis une ouverture pour une nouvelle loi organique relative aux modalités augmentant les chances d'accéder aux assemblées élues (janvier 2012) des femmes. L'impact positif de la loi organique a conduit à une augmentation de la proportion de femmes à l'Assemblée populaire nationale de 31% après les élections de mai 2012, soit une augmentation de 21% par rapport à la législature précédente. Au niveau local, le pourcentage a bondi de 1 à 18 % de femmes élues dans les assemblées locales. L'Algérie est aujourd'hui, grâce à sa politique volontariste, le leader dans la région arabe en termes de représentation des femmes dans les assemblées élues, classée dans les 30 premiers pays à l'échelle mondiale.

1.3 Analyse des parties prenantes :

1. Le PNUD mène une action clé en vue de supporter le gouvernement Algérien à promouvoir les réformes législatives, électorales et judiciaires pour que les droits des femmes soient protégés, en droit et en pratique, dans le but de
 - renforcer la participation des femmes au processus démocratique par la décentralisation et l'appui aux collectivités locales;
 - mettre le potentiel des technologies de l'information et de la communication au service de l'affirmation politique des femmes;
 - d'intégrer les droits des femmes aux stratégies de développement national; et de faire entendre la voix des femmes dans le concert national.
 - développer les capacités des femmes qui, qu'elles soient membres de partis politiques ou candidates indépendantes, se préparent à s'engager dans l'action politique. Le PNUD coordonne un Réseau mondial de connaissances axé sur l'égalité des sexes.
2. Le PNUD en Algérie appuie la mise en œuvre des politiques et stratégies pour son développement durable, en étroite coopération avec les institutions nationales, les collectivités locales et les organisations de la société civile. Le Portefeuille de programmes de développement du PNUD en Algérie s'articule autour de quatre grands domaines d'intervention prioritaires, à savoir ;
 1. Le développement humain et la lutte contre la pauvreté;
 2. La consolidation de la gouvernance démocratique, y compris l'égalité entre les genres ;
 3. l'Energie et la préservation de l'environnement;
 4. La gestion des risques et la prévention des catastrophes naturelles
3. Entamé en 2005, le projet « appui au Parlement algérien » œuvre au service des parlementaires et de l'administration du Conseil de la Nation et de l'Assemblée Populaire Nationale. Visant à renforcer les capacités du Parlement algérien, le projet réalise des actions concertées et planifiées par un plan de travail approuvé annuellement.
4. Depuis le 10 Novembre 2009, le Projet a débuté sa troisième phase en assignant des activités à réaliser sur 3 ans en vue d'atteindre les objectifs suivants :
 - Le renforcement des capacités législatives et administratives du Parlement
 - Le développement de la communication du Parlement
 - La consolidation des liens entre les élus parlementaires et la société
5. Depuis 1976, ONU Femmes s'emploie à améliorer le niveau de vie des femmes dans les pays en développement et à répondre aux préoccupations qui sont les leurs. Encourager la participation des femmes à la vie politique est l'un des piliers de l'action de l'ONU Femmes. Le Fonds, qui dispose de 14 bureaux sous régionaux et d'un large réseau de partenaires, a mis en place des groupes de connaissances par thème.
6. ONU Femmes appui techniquement et Financièrement les programmes et stratégies novateurs visant à promouvoir l'émancipation de la femme et à assurer l'égalité des sexes. Pour parvenir à garantir les droits des femmes et leur sécurité, l'ONU Femmes s'est fixé quatre objectifs stratégiques : 1) lutter contre la pauvreté des populations féminines; 2) mettre fin à la violence contre les femmes; 3) arrêter la propagation du VIH/SIDA dans la population féminine; 4) assurer la parité dans la gouvernance démocratique, en temps de paix comme en temps de guerre.

II. Objectif du projet, Résultats et produits attendus/activités

COMPOSANTE I: Formation des députés, groupes parlementaires et administration pour un engagement plus inclusif de tous les citoyens dans les activités parlementaires.

Résultat 1 :

- 1.1 Une étude sur les techniques d'inclusion de la société civile (jeunes et femmes) dans le processus législatif est mise à la disposition du Parlement dans le cadre du débat sur les réformes constitutionnelles.
- 1.2 Le maximum de parlementaires est formé aux techniques de communication politique.
- 1.3 Une charte de la représentation est validée au sein du parlement

Produit :

- 1.1 Une étude sur les techniques administratives et juridiques par lesquelles le parlement dans son activité peut engager significativement les jeunes et les femmes est réalisée.
- 1.2 Une formation de parlementaires nouvellement élus aux techniques de communication publique politique est organisée.
- 1.3 Une formation aux techniques de communication politique avec les medias est organisée.
- 1.4 Un exercice de visionnage de la question de la représentation politique au sein du parlement est lancé.

COMPOSANTE II : Intégration des questions de genre dans le parlement

Résultat 2 : Une charte des femmes parlementaires algériennes est lancée et validée

Produit 2.1 : Une conférence internationale sur la question des quotas et représentation des femmes au parlement est organisée.

Produit 2.3 : Des études avec recommandations sont réalisées et partagées pendant la conférence,

Résultat 3 : Un Réseau des femmes parlementaires algériennes est consolidé et habilité à promouvoir cette vision au niveau régional et national.

COMPOSANTE IV : Débattre du travail des femmes parlementaires et de leur impact en tant que représentantes élues en matière de la promotion de l'égalité des sexes.

Résultat 5 : Les capacités des femmes élues sont renforcées dans 05 wilayas pilotes.

Résultat 6 : Un nouveau projet pour appuyer la participation politique de la femme algérienne est élaboré.

III. Cadre des résultats du projet

Le projet contribuera à l'effet suivant, tel que défini dans le cadre du Cadre de Coopération Stratégique (CCS) entre le PNUD et l'Algérie:
 La transparence et la performance de la vie économique et politique, la participation de la société civile, la modernisation de l'administration de la justice, les mécanismes de protection des droits de l'homme et les capacités de l'administration publique au service des citoyens sont améliorés.

Programme Pays 2012-2014:
Produit attendu n°1 : D'ici à 2014 les institutions nationales paracheveront la mise en application des réformes et stratégies en partenariat avec la société civile, notamment en matière de protection des droits humains, de lutte contre la corruption et d'efficacité du service public.

Résultat/Activité	Indicateurs	Base de référence	Objectifs
PRODUIT 1			
Composante I: Formation des députés, groupes parlementaires et administration pour un engagement plus inclusif de tous les citoyens dans les activités parlementaires			
Résultat 1:			
1.1 Une étude sur les techniques d'inclusion de la société civile (jeunes et femmes) dans le processus législatif est mise à la disposition du Parlement dans le cadre du débat sur les réformes constitutionnelles	1. Nombre d'associations et de personnalités (jeunes/femmes) invitées aux comités et débats parlementaires avant vote des lois	1. Une participation limitée de la société civile dans les comités.	1.1 Réaliser une étude sur les techniques administratives et juridiques par lesquelles le parlement dans son activité peut engager significativement les jeunes et les femmes et la société civile
1.2 Le maximum de femmes élues sont formés aux techniques de communication politique, aux techniques juridiques et à l'analyse financière	2. Nombre d'intervention et d'amendement aux lois formelles et à la loi de finances et des décisions des assemblées locales introduites par des femmes élues	2. La représentation numérique des femmes aux assemblées n'est pas encore équivalente à la proportion	1.2 Organiser une formation de parlementaires nouvellement élus aux techniques de communication publique politique et aux techniques juridiques et financières

<p>1.3 Un guide des relations entre le Parlement et le citoyen est élaboré</p> <p>1.4 Les parlementaires nouvellement élus sont informés des différentes pratiques internationales en matière de représentation</p>	<p>3. Nombre de copies diffusées et téléchargées du guide.</p> <p>4. Nombre de femmes élues participants aux exercices de visionnage</p>	<p>d'intervention et d'amendement</p> <p>4. Activités d'échange international importante du parlement algérien et moindre des assemblées locales</p>	<p>1.3 Lancer un exercice de visionnage de la question de la représentation politique au sein du parlement.</p>	
<p>Produit 2</p>				
<p>Composante II: Echanger les expériences et les meilleures pratiques en termes de participation significative, efficace et durable des femmes dans les assemblées élues à travers le monde à travers une conférence internationale</p>				
<p>Résultat 2:</p> <p>2.1 Une charte des femmes parlementaires algériennes est adoptée.</p>		<p>Taux de mise en œuvre des recommandations de la charte</p>	<p>156 femmes élues dans l'Assemblée Populaire Nationale suite aux élections du 10 mai 2012</p>	<p>Lancer une plateforme internationale engageant les parties prenantes à appliquer et rendre effectif le système des quotas</p>
<p>Résultat 3: Des mécanismes et des cadres juridiques sont identifiés afin de promouvoir une participation significative et durable des femmes dans les processus de prise de décision</p>		<p>Nombre de propositions juridiques émises suite à la conférence</p>	<p>Loi organique sur les quotas en vigueur avec un résultat plus efficace au Parlement qu'au niveau local. Pas de réglementation sensible au genre dans les partis politiques.</p>	<p>Compléter le dispositif juridique relatif à la participation politique des femmes</p>
<p>Résultat 4: Un Réseau des femmes parlementaires Algériennes est consolidé et habilité à promouvoir cette vision au niveau régional et national</p>		<p>La création d'un réseau de femmes parlementaires algérienne proclamée et le plan d'action annoncé</p>	<p>Pas de réseau formé</p>	<p>Réunir les femmes parlementaires dans une structure leur permettant de promouvoir la participation des femmes dans les assemblées élues</p>

Produit 2

Composante IV: Lancer un dialogue capacitant sur les femmes élues et de leur impact en tant que représentantes élues en matière de la promotion de l'égalité des sexes

<p>Résultat 5: Les capacités des femmes élues sont renforcées dans 05 Wilaya pilotes.</p>	<p>Le nombre de femmes élues participantes aux formations</p>	<p>Peu d'élues formées au niveau local</p>	<p>Organiser des formations au niveau local destiné aux femmes de différentes formations politiques</p>
<p>Résultat 6: Un nouveau projet pour appuyer la participation politique de la Femme Algérienne est élaboré.</p>	<p>Le niveau d'appréciation de la formation</p> <p>Un projet formulé avec la participation de toutes les parties prenantes est lancé d'ici la fin 2014</p>	<p>Pas de projet d'envergure au profit des femmes élues au niveau national et local</p>	<p>Appuyer la participation politique des femmes dans un cadre global et organisé sur une période pluriannuelle</p>

Composante II: Discuter du travail des femmes parlementaires et de leur impact en tant que représentantes élues en matière de la promotion de l'égalité des sexes												
Résultat 5: Les capacités des femmes élues sont renforcées dans 05 Wilaya pilotes,	Actions:											
				X	X							
Total Résultat 5												
Résultat 6: Un nouveau projet pour appuyer la participation politique de la Femme Algérienne est élaboré,												
Total Résultat 6												
TOTAL												

V. ARRANGEMENTS DE GESTION

Conformément aux règles et procédures du PNUD et comme réaffirmé par l'Assemblée Générale de l'ONU sans sa Résolution 47/199, l'exécution nationale est la norme pour les programmes et les projets du système des Nations Unies, tout en prenant en compte les besoins et les capacités des pays bénéficiaires. Cette exécution nationale s'effectue selon les procédures de mise en œuvre nationale (NIM) qui seront suivies et appliquées par le partenaire de réalisation.

Afin d'accélérer l'exécution des procédures PNUD le Fast track a été activé pour ce projet ce qui allège certaines règles d'achat, de recrutement, de paiement et de gestion de projet.

V.1. Gestion financière du projet

V.1.1. Modalités de paiement et transfert d'espèces

Selon les différentes modalités de transfert d'espèces permettant de gérer les finances dans le cadre du NIM, les suivantes pourront être d'application dans le cadre de ce projet :

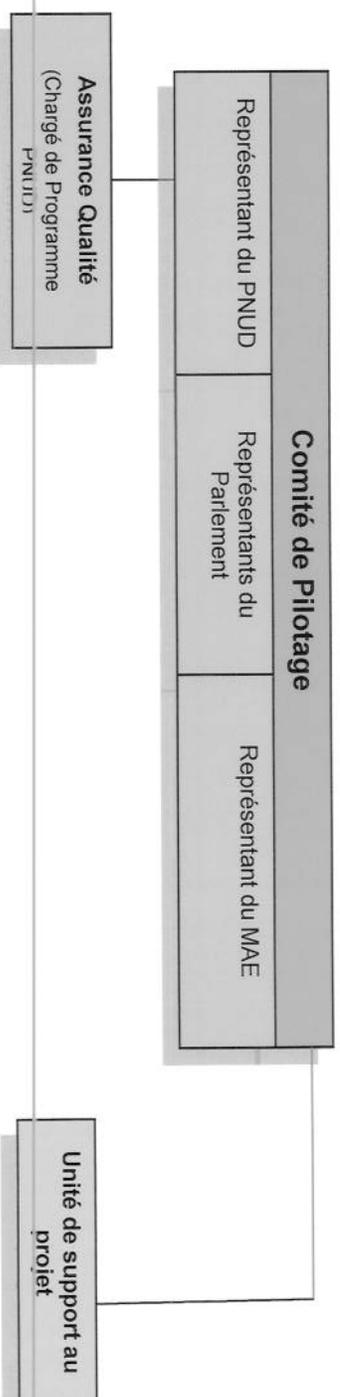
- *Paiement direct* : Le partenaire de réalisation assure la livraison mais demande au PNUD d'effectuer le déboursement. Le PNUD procédera au paiement des fournisseurs/consultants sur la base de demandes de paiement direct (modèle en annexe) que le Directeur National de Projets préparera et se chargera de transmettre au PNUD après leur signature.
- *Réalisation directe* selon laquelle le bureau de pays fournira les services d'assistance sur la demande du partenaire de réalisation pour des activités dans le cadre du Document de programme et conformément aux réglementations, règles et procédures du PNUD. Cet arrangement fera l'objet d'une lettre d'accord type entre le PNUD et le partenaire de mise en œuvre (en annexe) qui détaillera les services d'appui à fournir par le bureau du PNUD et annexée au présent document de projet. Le partenaire de réalisation possédera un contrôle total sur le programme et donc sur les dépenses.

V.2 Audit

Le projet devra être vérifié par audit indépendant et externe au moins une fois lors de la vie du projet et autant que le bureau de pays du PNUD considérera approprié en fonction du niveau de livraison ou des difficultés rencontrées au cours de l'année.

V.3 Structure organisationnelle du projet

La gestion du projet inclut un niveau de concertation et de décision, à savoir : le Comité de Pilotage. De même, il comprend un niveau de gestion exécution et suivi quotidiens avec le Directeur National de Projet à la tête et appuyé par une unité de support et une unité d'assurance du projet. Les termes de référence sont définis dans l'Annexe 4.



CADRE GENERAL DE SUIVI ET EVALUATION DU PROJET

En accord avec les règles et procédures du Guide de l'utilisateur du PNUD¹ le suivi du projet sera réalisé à travers les dispositions ci-après:

Au cours du cycle annuel

- a) Sur une base trimestrielle, une **évaluation de qualité**, réalisée par le CP, doit permettre de reporter l'évolution des résultats d'activités, sur la base des critères et des méthodes définis dans la table ci-dessous de Contrôle qualité des résultats d'activités.
- b) Le **journal des problèmes** doit être activé dans Atlas, et mis à jour régulièrement faciliter le suivi et la résolution des potentiels problèmes en vue d'une bonne gestion des changements au niveau du projet.
- c) Sur la base de l'analyse initiale des risques, le **journal des risques** sera activé dans Atlas et mis à jour régulièrement, en fonction de l'évolution de l'environnement externe qui peut affecter la mise en œuvre efficace, efficiente et dans les délais, des activités du projet.
- d) Le **Rapport Combiné des dépenses (CDR)** devra être publié tous les trimestres. Le CDR rend compte de tous les déboursements effectués pour le projet au cours d'une période donnée. Le détail de dépenses doit également être utilisé pour gérer l'exactitude des dépenses enregistrées et pour fournir des informations détaillées sur le projet.
- e) En fonction des informations ci-dessus reportées dans Atlas, le **Rapport de Progrès du Projet** qui est une sortie d'Atlas, sera soumise ensemble avec le CDR chaque trimestre par le CP en vue d'amendement nécessaire avant l'examen semestriel par le CP.
- f) Le **journal des leçons apprises** doit être activé et régulièrement mis à jour pour assurer un apprentissage continu et une adaptation dans l'organisation et la planification du projet. Ceci permettra aussi la préparation du rapport des leçons apprises à la fin du projet. Un calendrier de suivi doit être activé dans Atlas et mis à jour au fur et à mesure pour capturer les événements importants de gestion du projet.

A la fin de l'année

- a) Un **rapport de revue annuelle** sur l'état d'avancement du projet doit être préparé par l'unité du projet et partagé avec le CP dix jours avant sa réunion de fin de l'année.
 - b) Sur la base du rapport ci-dessus, une **revue annuelle du projet** sera conduite au cours du quatrième trimestre de l'année, pour évaluer les performances du projet et examiner le Plan de Travail Annuel de l'année suivante. Dans la dernière année du projet, cette revue tiendra lieu de revue finale. Cette revue sera sous la responsabilité du CP et impliquera d'autres parties prenantes. Elle permettra d'analyser le niveau de progrès des produits et leur contribution aux différents Effets inscrits dans le Cadre de Coopération Stratégique du système des Nations Unies en Algérie 2012-2014.
 - c) Le **Rapport Combiné de dépenses (CDR)** annuel doit être publié et certifié au 31 décembre de chaque année et présenté au plus tard le 30 juin de l'année suivante au CP.
 - d) **Rapport d'inventaire** – Un rapport d'inventaire comprenant tous les équipements achetés dans le cadre du projet dont la valeur est supérieure à 1 000 USD devra être produit et certifié. Ce rapport d'inventaire devra couvrir la période allant du 1er janvier au 31 décembre de chaque année de la durée de vie du projet.
-

A la fin du projet

- a) Un rapport final résumant les activités du programme/projet et les incidences des activités et contenant également les données financières provisoires, émanant du bureau de pays (ou du service compétent du siège dans le cas des programmes/projets régionaux ou mondiaux) dans les six mois suivant la date d'achèvement ou de résiliation de l'accord;
- b) Un état financier annuel certifié à l'achèvement du programme/projet devant être présenté au plus tard le 30 juin de l'année suivant la clôture financière du projet, émanant de la Division des finances et de l'administration du Bureau de la gestion du PNUD.

Evaluation finale

- a) Une évaluation globale du projet est prévue au terme du projet (dernier trimestre). Elle sera externe et indépendante.

Gestion des connaissances

- a) Le projet permettra de créer ou d'utiliser l'espace de projet sur « Teamworks » afin de capturer et gérer les connaissances tout au long de la durée de vie du projet, d'engager le personnel du projet, les intervenants du projet et les centres d'excellence. Le PNUD fournira la formation nécessaire sur l'utilisation de la plateforme et fournira du soutien à l'équipe de projet pour l'entretien et l'alimentation de l'espace avec des informations de toutes les parties concernées. La direction du projet pourra faire appel à d'expériences similaires d'autres projets à travers l'organisation pour assurer la coopération sud-sud et contribuer à la création de résultats locaux pour des politiques mondiales.

Contrôle Qualité des Résultats d'Activité du Projet.

A compléter pour chacune des activités du Plan de Travail Annuel afin de fournir des informations sur les actions de suivi basées sur des critères de qualité. A être complété pendant le processus de « Définition d'un projet » si l'information est disponible.

Produit visé:		
Résultat d'Activité 1		Date de début Date de Fin:
But		
Description		
Critère Qualité <i>Avec quels indicateurs sera mesuré le résultat d'activité?</i>	Méthode de Contrôle Qualité <i>Moyens de vérification. Quelle méthode sera utilisée pour déterminer si le critère qualité est atteint ou pas?</i>	Date de contrôle <i>Quand sera réalisé le contrôle qualité?</i>

VI. CONTEXTE LÉGAL

Ce document constitue le document de projet conformément à l'Accord Standard d'Assistance de Base signé entre le PNUD et le Ministère des Affaires Etrangères le 20 juillet 1977.

Conformément avec l'article III de l'Accord Standard d'Assistance de Base, la responsabilité de la sauvegarde et de la sécurité du partenaire de réalisation, de son personnel et de ses biens, ainsi que des biens du PNUD sous la responsabilité du partenaire, sont du ressort du partenaire de réalisation.

Ainsi il doit:

- a) Mettre en place un plan de sécurité/sûreté approprié et le maintenir, en fonction de la situation sécuritaire du pays,
- b) Assumer tous les risques et devoirs relatifs à sa sécurité et à la mise en œuvre complète de son plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de s'assurer si un tel plan est en place, et suggérer des modifications au plan si nécessaire. Tout échec à maintenir ou à implémenter un plan approprié de sécurité comme requis ci-dessous, sera considéré comme un manquement à cet accord.

Le partenaire de réalisation, s'accorde à prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'aucun des fonds du PNUD reçus dans le cadre de ce projet ne soit utilisé pour soutenir des individus ou des entités associées au terrorisme, et que tout bénéficiaire de montant accordé dans le cadre de ce projet, n'apparaît pas dans la liste tenue par le Conseil de Sécurité, établie par la résolution 1267 (1999). Ce texte doit être contenu dans tout contrat ou accords avec des tiers dans le cadre de ce projet.

Ne peuvent être apportées au présent descriptif du projet qu'avec la signature du Représentant résident du PNUD, et sous réserve de l'approbation du Gouvernement algérien représenté par le Ministère des Affaires étrangères:

- Les révisions n'ayant pas d'incidence notable sur les objectifs immédiats, les résultats et les activités du projet
- La révision finale obligatoire pour le rééchelonnement de la fourniture des rapports prévus par le projet, l'accroissement dû à l'inflation des dépenses d'experts ou autres en fonction des délais réels d'exécution.

L'organisation, les caractéristiques et le calendrier de cette opération seront arrêtés après consultation entre les parties ainsi que tout organisme des Nations Unies associé au projet.

VII. ANNEXES

Liste d'annexes :

- ANNEXE 1 LETTRE D'ACCORD STANDARD ENTRE LE GOUVERNEMENT ET UNE AGENCE DES NATIONS UNIES POUR L'APPUI AU NIM
- ANNEXE 2 MODELE DE RAPPORT D'INVENTAIRE
- ANNEXE 3 ROLES ET RESPONSABILITES DANS LE CADRE DU PROJET
- ANNEXE 4 JOURNAL DES RISQUES INITIAL
- ANNEXE 5 PLAN DE SUIVI ET EVALUATION
- ANNEXE 6 REGISTRE DE LEÇONS APPRISSES
- ANNEXE 7 LISTE DES ACRONYMES

ANNEXE 1 LETTRE D'ACCORD STANDARD ENTRE LE GOUVERNEMENT ET UNE AGENCE DES NATIONS UNIES POUR L'APPUI AU NIM

Madame/Monsieur [*nom du représentant du gouvernement*],

1. J'ai l'honneur de me référer aux consultations qui ont eu lieu entre les représentants du gouvernement de [*nom du pays bénéficiaire*] (ci-après dénommé le « Gouvernement ») et les représentants du PNUD concernant la fourniture, par le bureau de pays du PNUD, de services d'appui à des programmes ou projets gérés au niveau national. Le PNUD et le Gouvernement conviennent par la présente que le bureau de pays du PNUD peut fournir ces services, à la demande du Gouvernement, par l'intermédiaire de son institution désignée dans le descriptif de projet correspondant, suivant la procédure décrite ci-dessous.

2. Le bureau de pays du PNUD fournit des services d'appui, notamment une assistance pour l'établissement de rapports et le paiement direct. Ce faisant, il doit veiller à renforcer la capacité du Gouvernement (le Partenaire de réalisation), afin que ce dernier puisse mener ces activités directement. Les frais engagés par le bureau de pays du PNUD dans la prestation desdits services d'appui sont imputés sur son budget d'administration.

3. En outre, le bureau de pays du PNUD peut fournir, à la demande du Partenaire de réalisation, les services d'appui ci-après pour la réalisation des activités du projet :

- (a) Identification et/ou recrutement du personnel à affecter au projet ;
- (b) Définition et facilitation des activités de formation ;
- (c) Achat de biens et de services.

4. Le bureau de pays du PNUD achète des biens et services et recrute le personnel à affecter au projet conformément aux règlements, règles, politiques et procédures du PNUD. Les services d'appui décrits au paragraphe 3 ci-dessus doivent être détaillés dans une annexe au descriptif de projet, sous la forme présentée dans l'appendice. En cas de changement des conditions applicables aux services d'appui fournis par le bureau de pays pendant la durée d'un projet, l'annexe au descriptif de projet est révisée par accord mutuel entre le représentant résident du PNUD et le Partenaire de réalisation.

5. Les dispositions pertinentes de [*insérer l'intitulé et la date de l'Accord de base type relatif à l'assistance conclu entre le PNUD et le Gouvernement*] ou les dispositions supplémentaires qui font partie intégrante du descriptif de projet, y compris celles concernant la responsabilité juridique et les privilèges et immunités, sont applicables à la fourniture de ces services d'appui. Le Gouvernement conserve, par le biais de son Partenaire de réalisation, la responsabilité globale du projet géré au niveau national. La responsabilité du bureau de pays du PNUD se limite à fournir les services d'appui détaillés dans l'annexe au descriptif de projet.

6. En cas de réclamation ou de litige concernant la fourniture des services d'appui par le bureau de pays du PNUD conformément à la présente lettre, ou en découlant, les dispositions pertinentes de l'Accord de base type relatif à l'assistance s'appliquent.

7. Les modalités de recouvrement des coûts par le bureau de pays du PNUD en rapport avec la fourniture des services d'appui décrits au paragraphe 3 ci-dessus doivent être spécifiées dans l'annexe au descriptif de projet.

8. Le bureau de pays du PNUD présente des rapports d'activité sur les services d'appui fournis et rend compte des frais remboursés, autant que de besoin.

9. Les présents arrangements ne peuvent être modifiés que d'un commun accord par écrit entre les parties.

10. Si vous approuvez les dispositions qui précèdent, je vous saurais gré de bien vouloir signer et retourner à notre bureau deux exemplaires de la présente lettre. Lorsque vous aurez signé celle-ci, elle constituera un accord entre votre Gouvernement et le PNUD quant aux conditions régissant la fourniture, par le bureau de pays du PNUD, de services d'appui à des programmes et projets gérés au niveau national.

Veillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Signé au nom du PNUD
[nom]
[titre : Représentant résident]

Pour le Gouvernement
[nom/titre]
[date]

Appendice

DESCRIPTION DES SERVICES D'APPUI FOURNIS PAR LE BUREAU DE PAYS DU PNUD

1. Il est fait référence aux consultations entre [insérer le nom du Partenaire de réalisation], l'institution désignée par le Gouvernement de [nom du pays de programme] et les représentants du PNUD concernant la fourniture de services d'appui, par le bureau de pays du PNUD, au projet [insérer le numéro et l'intitulé du projet] géré au niveau national.

2. Conformément aux dispositions de la lettre d'accord signée le [insérer la date de l'accord] et du [descriptif de projet], le bureau de pays du PNUD fournira des services d'appui pour le [projet] tel que décrit ci-dessous.

3. Services d'appui à fournir :

Services d'appui (insérer la description)	Échéancier de fourniture des services d'appui	Dépenses engagées par le PNUD pour la fourniture de ces services d'appui (le cas échéant)	Montant remboursé au PNUD et mode de remboursement (le cas échéant)
1.			
2.			
3.			

4. Description des fonctions et responsabilités des parties concernées :

ANNEXE 3 – ROLES ET RESPONSABILITES DANS LE CADRE DU PROJET

I. COMPTE RENDU DE REUNION DU COMITE EXECUTIF

M^{me} Taous Feroukhi, Directrice Générale des Affaires Politiques et de Sécurité Internationale, a présidé, le 22 juillet 2013, une réunion de coordination consacrée à la préparation d'une Conférence internationale prévue à Alger, avant la fin de l'année 2013, sur le thème : « la participation effective et durable des femmes dans les Assemblées élues ».

Des représentants du Conseil de la Nation et de l'Assemblée Populaire Nationale ainsi que Mme Cristina Amaral, Coordinatrice Résidente du Système des Nations Unies en Algérie (SNU), ont pris part à cette rencontre, dont la liste est jointe en annexe.

Mme Feroukhi s'est réjouie de cette initiative dont l'objectif est de donner davantage de visibilité à la politique du Gouvernement algérien en matière promotion de la femme, en particulier, leur représentation dans les Assemblées élues.

A cet égard, elle a rappelé le mandat confié par les Autorités compétentes au Comité de coordination aujourd'hui réuni, constitué des Points focaux d'institutions concernées par l'organisation de la Conférence, pour dégager les modalités pratiques et le programme de travail de l'échéance envisagée.

Après un riche débat, les membres du Comité de coordination ont convenu de ce qui suit :

- 1- Période retenue pour le déroulement de la Conférence : Première semaine de décembre 2013, pour une durée de deux jours, à une date qui sera fixée ultérieurement.
- 2- Organisation de l'échéance : Elle incombe au Parlement avec ses deux Chambres : le Conseil de la Nation et l'Assemblée Populaire Nationale. Le Ministère des Affaires Etrangères jouera le rôle d'interface entre le Parlement et la Coordinatrice résidente du SNU qui a assuré le Comité de son appui technique et financier pour la concrétisation de la Conférence envisagée.
- 3- Lancement des invitations aux participants: Les Présidents des deux Chambres du Parlement lanceront conjointement l'invitation. Le MAE pourrait, le cas échéant, apporter sa contribution à la rédaction du libellé des invitations.
- 4- Liste des participants : Elle sera établie par les deux Chambres du Parlement, avec le concours du MAE qui contribuera à identifier des personnalités parlementaires étrangères en faisant appel à ses représentations diplomatiques. A cet égard, Mme Feroukhi a proposé que soit invitée Mme Barbara Prammer, Présidente du Parlement autrichien et Mme Karine Scheele Présidente de l'Assemblée de St Polten, ancienne Présidente du Groupe socialiste du Parlement européen.
 - Le SNU identifiera la personnalité devant représenter le SG/ONU, le système des Nations unies ainsi que les experts et panélistes qui participeront aux différentes sessions thématiques de la Conférence.
- 5- Séance d'ouverture de la Conférence : Elle se déroulera au siège du Parlement (CN/APN), sur invitation conjointe de ses Présidents. Elle sera également l'occasion d'une prise de parole pour les Présidentes des Parlements invités.

- 6- Lieu du déroulement des travaux: La Résidence d'Etat El Mithak abritera les travaux de la Conférence. Les langues de travail seront l'anglais, l'arabe et le français avec traduction simultanée.
- 7- Le programme de travail : Les sessions thématiques ci-dessous retenues, seront animées par un (e) modérateur (trice), qui s'évertuera à assurer un débat interactif, et un (e) rapporteur (e) choisis pour leurs compétences avérées:
- i) Politiques et mesures prises pour la promotion de la femme dans les Assemblées élues : échange d'expériences, avec mise en exergue du cas de l'Algérie.
 - ii) Des Parlements attentifs à la participation effective de la femme : Comment y arriver ?
 - iii) Les trois sessions parallèles traiteront des thèmes suivants : i) pratiques des partis politiques eu égard à la place des femmes ; ii) rôle des femmes dans les Assemblées élues ; rôle des médias dans la promotion des femmes élues, notamment, en direction de l'opinion publique.
- 8- Les résultats de la Conférence : Il est attendu que les travaux de la Conférence aboutissent à une Déclaration et à des recommandations pouvant prendre la forme d'un plan d'action ou d'un autre mécanisme de suivi. A cet égard, Mme Amaral s'est engagée à fournir la documentation technique sur les thématiques retenues. De leur côté, les autres membres du Comité s'attèleront à préparer, d'ores et déjà, les avant projets de texte envisagés.
- 9- Séance de clôture : Elle sera présidée par l'un des Présidents des deux Chambres du Parlement (CN/APN), à la Résidence El Mithak, au cours de laquelle seront adoptées les recommandations et la Déclaration de la Conférence.
- 10- Les coûts de la Conférence : Il a été convenu que la Représentation de l'ONU en Algérie prenne en charge les frais de transport international des invités et leur hébergement. Il incombera à la Partie algérienne les frais de transport locaux et de restauration.

MAE/DGAPSI,
Le 22 juillet 2013

Directrice Générale
des Affaires Politiques et
de Sécurité Internationale
Taous FEROUKHI

Signatures :

Ministère des Affaires Etrangères

Assemblée Populaire Nationale

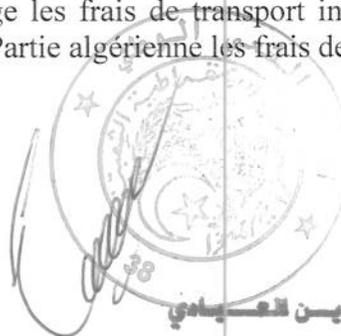
Conseil de la Nation

Programme des Nations Unies pour le développement

المدير العام للإدارة والمالية والوسائل
بالمجلس الشعبي الوطني
Le Directeur Général des Services
Administratifs, des Finances,
et des Affaires des Membres du Conseil

M.D. DADA

Cristina Amaral
Représentante Résidente PNUD
UNDP Resident Representative



II. Tableau récapitulatif des rôles respectifs des parties prenantes

Partie prenante	Rôle dans le projet
Parlement	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition de salles au sein du parlement (hémicycle pour la session d'ouverture) • Offre diner officiel / pause-café / déjeuner Questions Protocolaire • Accueil formel des participants à l'aéroport • Facilitation des visas • sécurité de l'évènement
Comité exécutif : (comprenant RC, PNUD, ONU Femmes, Parlement et DGs du Ministère des AE et Ministère de la Solidarité, famille et de la condition féminine)	<ul style="list-style-type: none"> • Assure les décisions politiques et exécutives relatives à la conférence
Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD)	Le PNUD, comme agence d'exécution, fournira les services d'assistance au projet sur la demande du conformément aux réglementations, règles et procédures NIM en vigueur pour l'exécution des projets PNUD.
ONU Femmes	ONU Femmes, apportera un appui financier et en matière d'expertise.
Comité organisateur : (comprenant coordinateur / trice du projet, assistant logistique, représentant du PNUD Algérie, représentant ONU Femmes Algérie, siège PNUD – ONU Femmes	<ul style="list-style-type: none"> • Rédige les documents clefs (agenda, note conceptuelle, budget) • Décide de l'organisation de l'évènement (identification des panélistes, experts, notes de facilitation et de modération) • Assure l'organisation logistique de qualité (accueil, voyage, transport, visa, logement des participants) à travers le travail du coordinateur et de l'assistant logistique.

Termes de référence indicatifs du CP, et du/de la Coordonnateur/trice de projet

Termes de référence du Comité exécutif de Pilotage (CP).

1. Mission

Le Comité de pilotage est établi pour orienter, superviser et coordonner les opérations à réaliser au titre de la mise en œuvre du projet.

2. Rôle et Responsabilités du CP

- Le CP est responsable de l'ensemble des activités du projet dans son environnement national. Il assure le conseil stratégique et la supervision de la conduite du projet en termes d'atteintes de ses résultats et à ce titre:
 - Il approuve les plans de travail annuels et les budgets et rapports y afférents ;
 - Sur base de la présentation des rapports d'activités et des résultats atteints, il discute des besoins et des priorités du projet et prend des décisions en vue de solutionner les éventuels problèmes ou blocages apparus dans le cours de sa mise en œuvre y compris en donnant son avis pour d'éventuelles réorientations stratégiques du Document de Projet pour y faire face ;
 - Il statue sur l'approche retenue pour l'évaluation de l'impact des activités;
 - Il supervise la gestion de l'information et oriente la diffusion de l'information jugée pertinente vers d'autres acteurs ou partenaires ;
 - Il approuve les révisions du Document de Projet ;
 - Il examine les conclusions du rapport d'audit et autres rapports d'évaluation pour en tirer les leçons apprises.

3. Structure et composition

3.1 Composition

Le CP est composé du :

- Représentants du Partenaire de réalisation, en qualité de co-président ;
- Représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en qualité de co-président ;
- Représentant du Ministère des Affaires Etrangères ;

3.2 Périodicité des réunions

Le CP tient une réunion ordinaire par semestre. Des réunions extraordinaires selon les besoins du projet pourront avoir lieu.

Les réunions sont convoquées par le Président et les invitations (avec la documentation support et l'agenda) doivent être envoyées au moins une semaine avant la réunion.

3.3 Ordre du jour

L'ordre du jour et la documentation d'appui seront préparés par le Directeur National de Projet. Les membres du CP pourront formuler des demandes pour faire inscrire d'autres points à l'ordre du jour.

3.4 Quorum

Le quorum est représenté par la totalité des parties prenantes du CP.

3.5 Participation d'Observateurs

La décision d'inviter des observateurs ou des représentants d'organisations des Nations Unies participantes pertinentes est prise par les co-présidents.

4. Décisions

La prise de décision par le CP se fait par consensus. Les décisions du CP sont dûment enregistrées.

Les décisions sur les révisions du document de Projet, les plans de travail et les budgets annuels seront prises sur présentation d'un rapport de situation établi par le Directeur National de Projet.

5. Assurance du projet

La fonction d'assurance du projet relève de la responsabilité de chaque membre du CP, mais peut être déléguée.

La fonction d'Assurance du projet soutient le CP en exécutant des fonctions objectives et indépendantes de contrôle et de suivi. Pendant le processus de mise en œuvre d'un projet, cette fonction assure la gestion et la réalisation des étapes importantes appropriées².

Dans le cas de ce projet, l'assurance du projet sera prise en charge par un(e) chargé(e) de programme du PNUD, ayant pour tâches spécifiques les suivantes :

- Vérifier que les fonds sont mis à la disposition du projet
- Vérifier que le projet avance vers les résultats voulus :
- Réaliser des activités de suivi réguliers, telles que des visites périodiques de terrain et des contrôles inopinés
- Vérifier que les ressources confiées au PNUD sont utilisés de façon adéquate
- Vérifier que l'information primordial du projet est contrôlée et mise à jour sur Atlas
- Vérifier que les rapports financiers sont soumis au PNUD au temps voulu et que les CDRs sont préparés et soumis au CP
- Vérifier que les risques sont gérés de façon adéquate et que le « risk log » sur Atlas est mis à jour régulièrement;
- Saisir les leçons apprises pendant la mise en œuvre – Un registre de leçons apprises peut être utilisé (Modèle en annexe)

² Il est nécessaire de séparer les fonctions d'appui au projet et d'Assurance du projet, afin de maintenir l'indépendance du contrôle qualité élaborée par l'Assurance du projet.

Description des Tâches du Coordonnateur de Projet

1. Information générale	
Intitulé de la mission	Coordonnateur de Projet
Projet	Appui à la participation politique des femmes – Institutions politiques inclusives et participatives
Lieu d'affectation	Alger, Algérie
Date prévue de début	1 ^{er} /10/2013
Réf. Du dossier	IC\...\2013

2. Contexte
<p>Le Parlement algérien a pris l'initiative d'organiser un évènement afin de valoriser l'expérience algérienne en matière de participation politique des femmes dans les assemblées élues en Algérie. A cet effet, une conférence internationale de haut niveau est prévue avant la fin de l'année en cours, en vue de favoriser un échange de bonnes pratiques, avec d'autres expériences à travers le monde et d'identifier des voies et moyens en vue de consolider la participation effective des femmes algériennes dans la gestion des affaires publiques du pays.</p> <p>Bref aperçu</p> <p>A travers le monde, les femmes occupent 20,4 % des sièges dans les chambres uniques/basses du Parlement (février 2013), comparativement à 11,3 % en 19953. Dans la région Arabe, 15,7% des sièges aux Parlements sont occupées par des femmes. Ceci représente une augmentation par rapport au 9,6% il y a cinq ans, grâce aux mesures temporaires spéciales (MTS4), y compris les quotas.</p> <p>En Algérie, la loi organique relative aux modalités augmentant les chances des femmes d'accéder aux assemblées élues (janvier 2012) a conduit, après les élections de mai, à une augmentation de la proportion de femmes à l'Assemblée populaire nationale jusqu'à 31%, soit une augmentation de 8% par rapport à la législature précédente. Au niveau local, le pourcentage a bondi de 1 à 18 % de femmes élues dans les assemblées locales. L'Algérie est aujourd'hui le leader dans la région arabe en termes de représentation des femmes dans les assemblées élues, classée dans les 30 premiers pays à l'échelle mondiale.</p> <p>Partenaires</p> <p>Le Parlement (les deux chambres) est l'organisateur de la conférence internationale. Il l'organise avec l'appui technique et financier du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'Entité des Nations Unies pour l'Egalité des sexes et l'Autonomisation des Femmes (ONU Femmes) et l'Union Inter-Parlementaire.</p>

Objectifs de la Conférence

- 1) Visibiliser/valoriser l'expérience de l'Algérie en matière de participation politique des femmes aux assemblées élues, - dont les mesures transitoires spéciales – quotas
- 2) Discuter des mécanismes mis en place ou à mettre en place pour promouvoir une représentation effective et durable dans les processus de prise de décision (Coalition/Forum des femmes parlementaires, réseau régional, etc.)
- 3) Elaborer une plate-forme de recommandations pour une représentation effective, influente et durable des femmes aux assemblées élues.

3. Objet de la mission

le coordonateur (trice) sera en charge des questions techniques relatives à l'organisation de la conférence ;

1) Gérer la coordination pour l'organisation de la conférence :

- ✓ Assurer la liaison et la communication entre les partenaires du projet (à savoir, PNUD, ONU Femmes, Parlement, Ministère des AE et Ministère de la solidarité, famille et de la condition féminine+ et d'autres potentiels partenaires
- ✓ Préparer l'organisation de la conférence en tenant régulièrement des réunions avec l'ensemble des parties prenantes ; PNUD (Bureau Pays, RCC et HQ), ONU Femmes, UIP, MAE, Parlement et Ministère de la Solidarité.

2) Assurer la qualité du contenu de la conférence

- ✓ Assurer l'organisation effective de la Conférence
- ✓ Assurer la qualité des papiers /communications des intervenants lors des sessions thématiques
- ✓ Rédaction des termes de référence pour les études de cas à présenter pendant la conférence
- ✓ Assurer la liaison entre le comité de coordination et les participants
- ✓ Appuyer le coordonnateur technique dans les contacts avec les conférenciers désignés, discuter et se mettre d'accord sur les points à traiter lors de la présentation, préparer un modèle pour le support PowerPoint des présentations.
- ✓ Veiller à la prise des notes lors des sessions par les rapporteurs
- ✓ Coordonner la campagne de communication au sujet de la conférence (medias locaux et internationaux)
- ✓ Superviser la production d'un film de témoignages qui pourra être lancé lors de la conférence (sous réserve de la disponibilité de fonds)
- ✓ Coordonner les préparatifs opérationnels et logistiques
- ✓ S'assurer de l'édition et la qualité du rapport de la conférence et s'assurer de sa diffusion auprès des bailleurs de fonds, partenaires et participants

Le Conference Manager travaillera sous la direction et la supervision du Comité de coordination. Le Chargé de Programme du PNUD sera le point focal et s'occupera de tous les arrangements pratiques liés à la mission.

4. Produits attendus (livrables)

- ✓ Finalisation de la note conceptuelle et de l'agenda en consultation avec le comité de coordination en charge de la préparation de la conférence,
- ✓ Produire des supports relatifs aux réunions (Talking points et PV),
- ✓ Soumettre le rapport initial d'un plan d'actions contenant notamment les documents

- de référence à produire Assurer l'organisation effective de la Conférence,
- ✓ Soumettre le rapport final au comité de coordination,
 - ✓ Présenter et diffuser le rapport.

5. Compétences et qualifications requises

Education :

Titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur niveau baccalauréat + 5, de préférence en sciences juridiques ou autre discipline en sciences sociales et /ou humaines

Expérience et Compétences:

- Bonne expérience et connaissances en matière de développement parlementaire et questions relatives à la participation des femmes en politique.
- Bonne expérience dans la conduite de mission similaire
- Connaissances des questions liées à la gouvernance démocratique et la participation des femmes en politique
- Habilité(e) à travailler au sein d'une équipe multiculturelle est un atout.
- La maîtrise des outils informatiques et de l'internet est indispensable.
- Expérience en communication, relation avec les medias

Langues :

- Parler/Ecrire couramment l'anglais, le français, l'arabe.

Description des Tâches du/de la Assistant(e) logistique

Fonctions et responsabilités :

Sous la supervision du / de la coordinatrice de projet, l'assistant(e) logistique sera en charge de toutes les questions logistiques et devra apporter son appui à l'organisation de la conférence internationale prévue le 30 septembre, 1er octobre 2013 à Alger. Les tâches principales sont indiquées ci-dessous:

1. Rédiger/traduire/réviser les documents des ateliers conformément au calendrier établi. Envoyer les documents aux participants et assurer le suivi Programme.
 - Lettres d'invitation.
 - Liste des participants.
 - Formulaire d'inscription: confirmer la participation des invités, (faire les réservations de vol/hôtel en fonction de leur date d'arrivée et de départ).
 - Note logistique (informations générales concernant les procédures de visa et de voyage, l'hébergement, etc.).
 - Documents de travail.
 - Note conceptuelle.
 - Document de suivi du budget (hôtel, interprétation, billets d'avion, per diem/TE).
 - liste des participants / formulaire d'enregistrement des participants
 - tableau de suivi avec détails de vols de chaque participant pour faciliter le transport depuis l'aéroport et la réservation des chambres d'hôtel en fonction des nombre de nuitées nécessaires.
 - Après l'atelier:
 - Lettres de remerciements pour les participants, partenaires, et organisateurs.
 - Note de synthèse de la réunion.
 - Rapport de l'atelier brut (compilation des présentations et des notes des rapporteurs).
2. Sélection de l'Hôtel, du lieu de la réunion et de la société d'interprétation
 - Rédiger les termes de référence pour l'hôtel (et salles de réunions), la société d'interprétation, compagnie de bus, et la société de communication.
 - Obtenir 3 devis et faire une sélection en fonction des demandes exprimées dans les TdR.
 - Assurer que le contrat est signé et que le montant du paiement anticipé - tel qu'indiqué dans le contrat a été effectué.
 - Après l'atelier:
 - Assurer que les paiements finaux sont effectués suite à l'atelier
3. Réservation des billets d'avion / procédures de visa
 - En fonction des informations indiquées dans les formulaires d'inscription des participants (ville et date de départ / de retour) réserver les billets aller-retour (en classe économique, sur des vols directs de préférence, conformément aux règlements de voyage du PNUD).
 - Faciliter l'obtention des visas pour les participants.
 - Après l'atelier:
 - Assurer le remboursement des billets d'avion / per diem qui ont été annulés.
 - Amender ou annuler les réquisitions ou les bons de commande non utilisés.
 - Assurer le remboursement des frais additionnels effectués par les participants (utiliser le formulaire F10 et le vendor form pour obtenir les informations bancaires).
 - Réviser le budget final.
4. Présentations des conférenciers
 - Rassembler les biographies des conférenciers.

- Rassembler et réviser les présentations PowerPoint en avance. Assurer que toutes les présentations sont sauvegardées dans des clés USB et prêtes à utiliser.
5. Finaliser et imprimer tous les documents de l'atelier
 - Lettres de bienvenue
 - Badges
 - Chevalets
 - Dossier pour les participants (contenant le programme, la liste des participants, la note conceptuelle, etc.)
 - Banderole
 6. Participation à la conférence : l'assistant(e) participera à la conférence et sera en charge de toutes les questions logistiques et demandes ad-hoc pouvant surgir durant l'organisation de l'évènement.

Compétences

- Pouvoir gérer plusieurs tâches à la fois, fixer des délais et les respecter, et travailler de façon autonome;
- Pouvoir travailler en équipe, dans un environnement dynamique et pluridisciplinaire ;
- Pouvoir fixer des priorités et travailler sous pression;
- Bonnes capacités de relations interpersonnelles et de communication;
- Bonnes capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction de rapports;
- Bonnes capacités de recherche, d'écriture et de présentation;
- Bonnes aptitudes organisationnelle et logistique.

Qualifications et expériences requises

- Titulaire d'un diplôme de diplôme d'enseignement supérieur niveau baccalauréat + 4, de préférence en relations internationales, en politiques publiques / politiques de développement, ou autres matières pertinentes relatives aux sciences humaines ou au développement (question de genre).
- Expérience antérieure dans l'organisation de conférences, d'ateliers, de groupes de travail, ou autres types de réunions.
- Connaissances des questions liées à la gouvernance démocratique et la participation des femmes en politique
- Habilité(e) à travailler au sein d'une équipe multiculturelle est un atout.
- Parler/Ecrire couramment l'anglais, le français, l'arabe.
- La maîtrise des outils informatiques et de l'internet est indispensable.

ANNEXE 4 - JOURNAL DES RISQUES INITIAL

description	Catégorie du risque	Impact & Probabilité	Actions proposées/ Solution de gestion	Auteur	Date d'identification	Propriétaires	Statut	Dernière mise à jour
à ve scription du que	Environnemental Financier Opérationnel Organisationnel Politique Réglementaire Sécuritaire Stratégique Autre	Décrire l'effet potentiel sur le projet si le risque était amené à se réaliser Noter l'impact et la probabilité (1 bas - 5 élevé) P= I=	Quelles actions seront prises pour contrer ce risque ? <i>Intégration approche Genre :</i>	Personne ayant identifié ce risque	Première date d'identification du risque	Personne désignée pour surveiller le risque	Nul, en diminution, en aggravation, stable	Dernière date vérification du statut du risque
actions icipées ou angement s rlementaires	politique	Rupture dans le déroulement du projet P=1 I=3	Diversifier les actions de formation entre les deux chambres et le niveau local pour parer à toute période creux d'activité	PNUD	25/09/2013			
leurdeur reautique ns rganisation s activités	Opérationnel	Retard dans la mise en œuvre du plan de travail P=3 I=3	Allègement des procédures d'exécution du projet	PNUD	25/09/2013			
anque ngagement s formations	politique	Réduction de l'impact escompté du	Communication ciblée et dialogue rapproché avec les partis politiques au niveau national et	PNUD	25/09/2013			

critiques de la proche ville		projet P=2 I=4	local					
---------------------------------------	--	----------------------	-------	--	--	--	--	--

ANNEXE 5 – REGISTRE DE LEÇONS APPRISSES

Project Title: _____ Award ID: _____ Date: _____

Type	Date Identified	Successes	Shortcomings	Recommended Solutions	Submitted, updated by
Project Management		<i>Describe what has worked well. What factors supported this success?</i>	<i>Describe the challenges or areas for improvement and what was unanticipated</i>	<i>How were challenges overcome and how should things have been done differently/better?</i>	
Project Results					
Human Factor					
Other					
Project Management					
Project Results					
Human Factor					
Other					
Project Management					
Project Results					
Human Factor					
Other					

ANNEXE 7 - LISTE DES ACRONYMES

CdCS	Cadre de coopération Stratégique
CDR	Combined Delivery Report – Rapport Combiné de Dépenses
CP	Comité de Pilotage.
ISS	Services d'appui à la mise en œuvre
MAE	Ministère des Affaires Etrangères.
MF	Ministère de Finances.
PAPP	Plan d'Action du Programme de Pays
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement.
POPP	Programme and Operations Policies and Procedures- procédures et règles des programmes et des opérations.
PP	Document de Programme de Pays